



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Toulouse, le 18 mai 2021

**5 tiers-lieux favorisant l'accès à des équipements de cuisine pour des ménages hébergés à l'hôtel viennent d'être labellisés en Occitanie**

*Ces projets seront **soutenus pendant 2 ans à hauteur de 1 763 056 euros** dans le cadre du plan France Relance et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.*

Face à une crise sanitaire exceptionnelle, le gouvernement s'est mobilisé pour améliorer l'accès de tous à une alimentation saine et équilibrée. Dans ce cadre, **l'accès à l'alimentation et aux denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité est une priorité**. Les personnes hébergées à l'hôtel ont ainsi été les premières bénéficiaires de la distribution des chèques services distribués en 2020 (3 517 360 euros en région Occitanie distribués par les CCAS et les associations habilitées en matière d'aide alimentaire).

Lancé le 12 janvier 2021 par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), **l'appel à projets de « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel » modernise l'aide alimentaire pour les ménages hébergés à l'hôtel par des lieux offrant aux personnes hébergées la possibilité de cuisiner leur repas**. Ces alternatives aux démarches distributives ont pour but de favoriser le développement du pouvoir d'agir, l'estime de soi et la création de liens sociaux.

Les projets s'adressent aux personnes hébergées dans l'ensemble des dispositifs hôteliers (SAMU social 115, Aide sociale à l'enfance, Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, etc.) avec une attention particulière aux familles avec enfant(s) et aux femmes isolées. Ils constituent des lieux de sociabilité et une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social.

**À l'échelle nationale, les projets retenus bénéficient d'un soutien de 25 millions d'euros** sur deux ans, **dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan France Relance**, pour couvrir les dépenses nécessaires à l'investissement initial et au fonctionnement.

**En Occitanie, 5 projets ont été sélectionnés pour une enveloppe totale de 1 763 056 euros sur deux ans :**

- **En Haute-Garonne, le projet partenarial se décompose en plusieurs actions :**
  - La commune de Toulouse fait l'acquisition d'un **camion équipé** pour desservir les hôtels les plus excentrés. Les chauffeurs seront recrutés dans le cadre d'un **chantier d'insertion** porté par la Banque Alimentaire ;
  - Des **ateliers de cuisine et de sensibilisation** vont être proposés sur deux sites ;
  - Par ailleurs un Accueil de jour pour **femmes isolées ou avec des enfants de moins de 3 ans** va être mis en place par le Secours Catholique.

*Subvention d'investissement 2021 ? 503 225 euros ;*

*Subvention de fonctionnement ? 372 250 euros par an ;*

- Dans l'Hérault, le projet de Solidarité Urgence Sétoise vise à créer une **cuisine ouverte permettant l'autonomie** dans la prise des repas et proposer un **accompagnement** aux personnes en ayant besoin.

*Subvention d'investissement 2021 ? 17 331 euros ;*

*Subvention de fonctionnement ? 25 000 euros par an ;*

- Dans l'Hérault toujours, l'association Languedocienne pour la jeunesse (ALPJ) œuvre pour **l'autonomisation des familles dans la préparation de leurs repas**, accompagnée d'un volet d'aide alimentaire, d'un **accompagnement social et de l'accès à différents services** (petits déjeuner, sanitaires, aide vestimentaire, domiciliation postale, etc.).

*Subvention de fonctionnement ? 52 000 euros par an ;*

- Enfin, toujours dans l'Hérault, l'association Avitarelle, en complémentarité du projet précédent porté par l'association ALPJ, va mettre à disposition avec la mairie de Montpellier, **des lieux de vie équipés de cuisine à proximité des hôtels.**

*Subvention de fonctionnement ? 52 000 euros par an.*

- Dans le Gard, La Croix-Rouge française, crée plusieurs tiers-lieux dans l'agglomération Nîmoise fédérant **différents acteurs du secteur de l'aide alimentaire, de l'hébergement et de la culture** (plus 100 acteurs de la société civile, entrepreneurs et artistes).

*Subvention d'investissement 2021 ? 20 000 euros ;*

*Subvention de fonctionnement ? 110 000 euros par an.*

« En Occitanie l'effort de l'État pour accueillir les personnes sans logement est considérable. Les capacités des structures d'hébergement étant limitées, un nombre significatif de personnes sont accueillies dans des hôtels sociaux où ils n'ont pas toujours la possibilité de faire la cuisine. Ces tiers-lieux viennent utilement, et je m'en félicite, répondre à un besoin indispensable de donner à ces personnes hébergées en hôtel social davantage d'autonomie dans leur vie de tous les jours. Les 5 projets retenus vont se mettre très rapidement en place et j'en remercie les porteurs de projets. », Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie.

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.occitanie.gouv.fr/communiques](http://www.occitanie.gouv.fr/communiques)